

Remaniement ministériel L'OTRE rappelle au gouvernement CASTEX l'urgence des engagements pris

Comme tous les français, l'OTRE a pris connaissance de la composition du nouveau gouvernement conduit par Monsieur Jean CASTEX.

Il n'appartient pas à l'OTRE, organisation professionnelle patronale, de commenter les nominations des uns et des autres. Elle forme juste le vœu que cette nouvelle équipe se mette rapidement au travail pour répondre aux inquiétudes des françaises et des français particulièrement en cette période d'incertitudes. Les conséquences de la crise sanitaire sont là. Elles impactent toute la vie du pays notamment au plan économique et social.

Actrice du dialogue social pour le transport routier, l'OTRE note avec satisfaction que le « Transport » redevienne un ministère, comme au début du quinquennat. Est-ce le signe d'une volonté politique de redonner au transport en général et au routier, en particulier, la place éminente qu'il occupe dans l'activité économique de la Nation impliquant la volonté de le soutenir et de le défendre ? **On peut l'espérer après que le secteur ait été salué par tous pour son action durant les deux mois de confinement. Les transporteurs le méritent !**

Mais au-delà des symboles, l'OTRE n'oublie pas les dossiers urgents et les engagements pris par l'ancien secrétaire d'Etat devenu ministre délégué aux Transports, M. Jean-Baptiste DJEBARRI.

Il est urgent que le contrat de Transition énergétique aboutisse rapidement. L'OTRE milite pour un transport routier plus durable qui passe par la reconnaissance de cette activité économique, pourtant souvent ignorée.

L'OTRE a fait par ailleurs des propositions concrètes sur la relance économique. Elle souhaite que le Premier ministre qui s'est engagé à agir rapidement sur ce sujet, prenne en compte en urgence les propositions qu'elle lui a faites pour le secteur.

Un transport routier économiquement viable et exemplaire sur le plan environnemental suppose aussi qu'il puisse être défendu et soutenu par son gouvernement. Le contexte « post-covid » l'exige.

A très court terme, deux urgences s'imposent :



Pour le secteur du transport de marchandises d'abord, des mesures fortes doivent être mises en place au niveau européen. L'OTRE réitère sa demande auprès du ministre des transports d'activer la clause de sauvegarde pour obtenir la suspension de toute opération de cabotage sur le territoire national pendant une durée minimal de six mois.

Pour le secteur du transport de voyageurs, ensuite, qui est toujours très durement impacté par la crise sanitaire, le dispositif d'activité partielle mis en place par le décret du 29 juin doit être clarifié et surtout corrigé. Le flou des critères ouvrant droit aux bénéfices des mesures, aboutit à exclure très largement la plupart des entreprises du secteur du plan tourisme. C'est inacceptable d'autant que cette situation ne correspond en rien aux engagements pris par le ministre !

L'urgence commande des actes rapides, concrets et efficaces.

CONTACT PRESSE

Jean Marc RIVERA

06.30.12.37.37